

PROGRAMME DE LA FORMATION POST PERMIS CONDUCTEURS NOVICES ET VOLONTAIRES

Destinée à renforcer les compétences acquises par les conducteurs, reposant sur une démarche volontaire et entraînant une réduction de la période probatoire

Durée : 1 journée de 7 heures

Pré requis : Etre titulaire d'un premier permis (A1, B1, A2, B)

Inscription : Inscription 15 jours au minimum avant la formation (déclaration en Préfecture)

Nombre élèves par session : 6 au minimum et 12 au maximum

Public concerné : Jeunes conducteurs volontaires ayant le permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois et commis aucunes infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire, pendant la période probatoire et à la date de l'entrée en formation

Programme :

Matin (4 heures) : Améliorer la compréhension et la gestion des situations complexes

1. Accueil, Présentation de la formation (10 minutes)
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) (15 minutes)
3. Constitution du groupe (35 minutes)
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation (45 minutes)
5. Perception des risques (60 minutes)
6. Situations complexes (75 minutes)

Après-midi (3 heures) : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes (105 minutes)
8. Choix de mobilité (60 minutes)
9. Bilan avec engagement (15 minutes)

Les moyens :

Salle de cours collectif : Paper board, appareil multi média, etc.

Enseignant diplômé et agréé en Préfecture.